

United Nations

GENERAL
ASSEMBLY

Nations Unies

ASSEMBLEE
GENERALE

MASTER FILED
RESTRICTED

AC.13/24

23 juin 1947

FRENCH

ORIGINAL : ENGLISH

COMMISSION SPECIALE D'ENQUETE SUR LA PALESTINE

RESOLUTION ADOPTÉE A LA SUITE DE L'EXAMEN DE LA LETTRE
ADRESSEE PAR LES FAMILLES DES TROIS HOMMES CONDAMNES A MORT
LE 16 JUIN PAR LE TRIBUNAL MILITAIRE DE JERUSALEM.

Résolution adoptée à la douzième séance de la Commission,
le 22 juin 1947.

LA COMMISSION CONSIDERANT que la majorité de ses membres
se sont émus des répercussions fâcheuses que pourrait avoir sur
l'accomplissement de la tâche l'Assemblée générale a confiée
à la Commission l'exécution des trois peine de mort prononcées
par le tribunal militaire de Jerusalem le 16 juin, jour de la
première réunion de la Commission à Jerusalem,

ET CONSIDERANT l'opinion de ses membres quant à la portée
de la résolution sur la question de la Palestine adoptée le
15 mai 1947 par l'Assemblée générale (doc. A/309, résolution II),

DECIDE ce qui suit :

Le Président communiquera au Secrétaire général, aux fins
de transmission à la puissance mandataire, le texte de la
présente résolution et de la lettre (x) adressée par les
familles des condamnés.

(x) Document A/AC.13/NC/27